

## CONDITIONS GENERALES DU « PAIEMENT EN 4X »

Les présentes conditions générales (« **CGP** ») ont pour objet de définir les conditions des offres de paiement proposées par FLOA, Société Anonyme au capital de 72 297 200 €, dûment agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« **ACPR** ») en qualité d'établissement de crédit sous le code banque 14628 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7, 71 rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux, n° ADEME FR200182\_03KLJL, permettant aux clients du site marchand [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) (le « **Site** »), partenaire de FLOA, de payer leurs achats en plusieurs fois avec leur carte bancaire.

Conformément à l'article L.312-4 du Code de la consommation, le paiement en 4X est une opération de crédit qui n'est pas soumise aux dispositions des articles L.312-1 à L.312-94 du Code de la consommation en raison du délai de son remboursement ne dépassant pas trois mois et des frais négligeables qui sont perçus au titre des présentes.

### ARTICLE 1. CONDITIONS TENANT A L'EMPRUNTEUR

L'offre de paiement en 4X est réservée aux particuliers (personnes physiques majeures), résidant en France, titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard utilisée pour le paiement d'une commande réalisée sur le Site. La durée de validité de la carte bancaire utilisée doit être postérieure à la date de la dernière échéance du paiement en 4X.

L'offre de paiement en 4X est exclusivement accessible aux clients sélectionnés par FLOA.

Les cartes bancaires à autorisation systématique, les e-cards, les cartes Indigo et American Express ne sont pas acceptées (liste non exhaustive).

### ARTICLE 2. CONCLUSION ET FORMATION DU CONTRAT DE PAIEMENT EN 4X

Après avoir confirmé le panier constitué sur le Site, le client est redirigé sur une page « Votre paiement ».

Afin de bénéficier paiement en 4X, le client devra sélectionner ce moyen de paiement, parmi les autres moyens de paiement proposés. En le sélectionnant, le client sera informé du montant de chacune des échéances à devoir, de la date de prélèvement de chacune des échéances et du montant des frais négligeables associés.

L'échéancier de remboursement du client débutera au jour de la confirmation de la commande du client sur le Site (ci-après « **J** ») et s'étalera comme suit :

- R1 = 1ère échéance à J
- R2 = 2ème échéance => R1 + 30 jours ;
- R3 = 3ème échéance => R2 + 30 jours.
- R4 = 4ème échéance => R3 + 30 jours.

La durée maximale entre le paiement de la première échéance et de la dernière est de 3 mois.

Le montant des frais négligeables associés est le suivant :

Montant de la commande	Frais négligeables	Taux débiteur maximum	TAEG maximum
5 à 50€	2,40%	20,10%	22,05%
50,01 à 1500€	2,49%	20,07%	22,02%
1500,01 à 3000€	2,34%	18,77%	20,48%
3000,01 à 6000€	1,47%	11,78%	12,44%
>6.000 €	0,84%	6,73%	6,94%

Le règlement de la commande sur le Site au moyen du paiement en 4X se réalise par la technique dite du « double-clic », c'est-à-dire, que le client prend et accepte les présentes CGP, une première fois en sélectionnant le paiement en 4X sur la page « Votre paiement » et en notifiant son acceptation électronique en cliquant sur le bouton « Valider et payer ma commande » puis, une seconde fois en cliquant sur le bouton « Payer la commande » faisant suite à la complétion des éléments relatifs à sa carte bancaire.

Le client reconnaît que le « double clic » vaut consentement à contracter et constitue une acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGP. Le contrat alors conclu est automatiquement archivé par FLOA et le client peut y avoir accès sur simple demande écrite.

### ARTICLE 3. EXECUTION DU CONTRAT DE PAIEMENT EN 4X

En validant la demande de paiement en 4X, le client demande l'exécution immédiate du présent contrat sans attendre l'expiration du délai de rétractation tel que prévu à l'article 5 ci-dessous. Si le client exerce son droit de rétractation, il sera tenu au paiement proportionnel du service financier effectivement fourni.

Le client mandate expressément FLOA, qui accepte, afin que FLOA paie, en son nom et pour son compte, le vendeur de la/des marchandise(s) et/ou du/des service(s) commandés et ce, pour le montant total de la commande payée au moyen du paiement en 4X. Ce mandat est consenti à titre gracieux et sera considéré comme parfaitement exécuté par FLOA dès lors que FLOA aura procédé au paiement de la/des marchandise(s) et/ou du/des service(s) commandés auprès du vendeur de la/des marchandise(s) et/ou du/des service(s) commandés, ce que le client reconnaît et accepte expressément.

### ARTICLE 4. DEFAILLANCE DU CLIENT

En cas de défaillance du client dans les remboursements de ses échéances, FLOA pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts éventuellement échus mais non payés. FLOA pourra demander au client une indemnité égale au plus à 8% du capital dû. Si FLOA n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, elle pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8% des dites échéances.



## **ARTICLE 5. EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION PAR LE CLIENT SUR LE PAIEMENT EN 4X**

Conformément à l'article L 222-7 et suivants du Code de la consommation, après avoir accepté les présentes CGP, le client peut revenir sur son engagement au moyen du formulaire détachable joint ou par courrier, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de son acceptation des présentes CGP, en renvoyant par lettre recommandée avec AR ce formulaire détachable ou le courrier après l'avoir daté et signé. En aucun cas l'exercice de ce droit de rétractation ne donne lieu à un enregistrement sur un fichier.

Si le client exerce son droit de rétractation, la vente du ou des produit(s) et/ou du ou des service(s) pour laquelle le client a sollicité le paiement en 4X est résolue, sauf si le vendeur de la(des) marchandise(s) propose au client un autre moyen de paiement du ou des produits(s) et/ou service(s) et que le client l'accepte.

En cas de résolution de la vente du ou des produit(s) et/ou de la ou des prestations de service(s), le client :

- devra procéder à la restitution du ou des produit(s) auprès du vendeur de la(des) marchandise(s), dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours courant à compter du jour où le client aura communiqué sa volonté de se rétracter ; la restitution devra être réalisée suivant les modalités et conditions contenues dans les conditions générales de vente du vendeur de la(des) marchandise(s);
- sera remboursé par FLOA des sommes éventuellement déjà versées au titre du paiement en 4X dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la réception de sa demande de rétractation.

## **ARTICLE 6. ANNULATION DE COMMANDE**

En cas d'annulation de la totalité de l'achat ou de la commande accepté par le marchand, FLOA procède à (i) un remboursement du montant des échéances déjà prélevées sur la carte bancaire utilisée et (ii) une annulation des échéances à venir. Les frais clients seront également remboursés.

En cas d'annulation partielle de l'achat ou de la commande accepté par le marchand, FLOA (i) procède au remboursement du montant éventuellement trop perçu, c'est à dire de la différence entre le montant de l'achat / de la commande annulé(e) et le montant des échéances déjà prélevées et (ii) annule les échéances à venir. Les frais clients ne seront pas remboursés.

## **ARTICLE 7. INFORMATION DE L'EMPRUNTEUR**

Toute information pourra, dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution des présentes, être adressée au client par FLOA, par voie électronique.

## **ARTICLE 8. PREUVE**

Le client et FLOA conviennent que, sauf preuve contraire, toute donnée, fichier, enregistrement ou toute opération reçu(e) et/ou conservé(e) sur tout support informatique ou électronique de FLOA ainsi que leur reproduction sur tout autre support, constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre le client et FLOA.

## **ARTICLE 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies au titre des présentes conditions générales sont obligatoires pour l'étude de la demande du client.

Pour connaître les traitements opérés sur les données personnelles, le client est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité disponible sur le site internet de FLOA ou en cliquant sur le lien suivant : [https://www.floabank.fr/images/pdf/Politique\\_de\\_confidentialit\\_et\\_cookie.pdf](https://www.floabank.fr/images/pdf/Politique_de_confidentialit_et_cookie.pdf).

## ARTICLE 10. MEDIATION

En cas d'interrogation, le client peut contacter un conseiller de FLOA par email à l'adresse suivante : [contactPaiementmarchand@floa.fr](mailto:contactPaiementmarchand@floa.fr)

Si les réponses données ne semblent pas satisfaisantes, le client peut adresser une réclamation :

- par courrier au Service Consommateur de FLOA Bank SERVICE CONSOMMATEUR – FLOA Bank 36 rue Messines 59686 LILLE CEDEX 9 ou 09 69 39 32 08 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h.
- par email à l'adresse [contactPaiementmarchand@floa.fr](mailto:contactPaiementmarchand@floa.fr) .
- ou appeler notre service relation client au 09 69 79 25 59 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 20h.

Si aucun accord n'est trouvé, le client a la faculté de s'adresser au Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), indépendant dans le cadre de sa compétence, dans un délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite, soit par courrier adressé à Monsieur le Médiateur de l'ASF, 75854 Paris cedex 17 ou soit par voie électronique sur <http://lemediateur.asf-france.com>, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.

## ARTICLE 11. OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Le client dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)) ou par courrier postal à la société OPPOSETEL – Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 TROYES s'il ne souhaite pas faire l'objet de prospection par ce moyen.

## ARTICLE 12. CONDITIONS DIVERSES

De convention expresse, la présente offre constitue pour FLOA un titre à ordre transmissible par simple endossement. La créance inhérente aux présentes conditions générales est susceptible de titrisation. Dans une telle hypothèse, FLOA pourra à tout moment transférer le recouvrement de sa créance en tout ou partie à un établissement de crédit ou la Caisse des Dépôts et Consignations, les emprunteurs étant informés par simple lettre.

## ARTICIEL 13. AUTORITE DE CONTROLE

FLOA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

## ARTICLE 14. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à la législation française. Tout litige relatif aux présentes conditions générales est de la seule compétence des tribunaux français.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales deviendraient nulles à la suite d'un changement de législation ou par décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses, qui elles resteraient applicables.





**BORDEREAU DE RÉTRACTATION.** A renvoyer au plus tard quatorze jours après la date de votre acceptation des présentes conditions générales. Le délai commence à courir à compter du jour de votre acceptation des présentes. La présente rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration des délais rappelés ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception, à FLOA Bank, SERVICE CONSOMMATEUR – FLOA Bank 36 rue Messines 59686 LILLE CEDEX 9.

Je soussigné..... , déclare renoncer à l'offre de paiement en plusieurs fois de (montant de la commande) ..... euros que j'avais accepté le .....

Date et signature de l'Emprunteur :